

# SERVICES 2022-2023

## INSCRIPTION GARDERIE & ESPACE DE TRAVAIL COLLEGE

Ouvertes dès lundi 05/09

Tarif unique : 1.550 dhs

### Horaires garderie MATERNELLE & ÉLÉMENTAIRE

- MATIN de 7h35 à 8h20
- SOIR de 16h15 à 18h00

### Horaires espace de travail COLLEGE

- SOIR de 16h15 à 18h00 (espace de travail avec ordinateur)

## POSSIBILITES DE RESTAURATION LE MIDI dès le lundi 05/09 de 12h30 à 14h15

Les places disponibles sont limitées. En cas de demandes dépassant notre capacité d'accueil, priorité sera donnée aux forfaits repas (choix 1) puis aux Paniers-repas (choix 2) dans l'ordre d'inscription.

### **CHOIX 1 : FORFAIT ANNUEL AVEC REPAS COMPRIS SERVIS PAR KRUSTI (plateaux repas entrée-plat-dessert servis sur place) selon menu :**

Nombre de repas par semaine (forfait prenant en compte les 4 semaines supplémentaires cette année, et 3 repas gratuits) :

- 3 repas / semaine en maternelle & CP = 4650 dhs l'année
- 4 repas / semaine du CE1 au CM2 = 6150 dhs l'année
- 4 repas / semaine de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>2 = 5980 dhs l'année (- 1 semaine examens DNB)

NB : les allergies ne peuvent être prises en compte dans le cadre de ce mode de restauration.

#### **MENU SEPTEMBRE :**

<https://drive.google.com/file/d/1fmJMzWkbYIAyS7baYBbljfHSxRXHmWOg/view?usp=sharing>

#### **INFORMATIONS & REGLEMENT :**

<https://drive.google.com/file/d/1e0BB7-BdQIF9vTnleJDHKjLk2IDoNduF/view?usp=sharing>

### **CHOIX 2 : FORFAIT ANNUEL ENCADREMENT ET ACCUEIL DES ELEVES (Les repas sont en sus, à la charge des familles) :**

- Forfait annuel maternelle & CP = 1860 dhs l'année
- Forfait annuel CE1&2 CM1&2 Collège = 2460 dhs l'année

#### **Plusieurs possibilités :**

1. **Panier-Repas froid de la maison apporté le matin avant 8h30** et conservé dans nos réfrigérateurs
2. **Panier-Repas chaud livré à 12h20-12h30 par les prestataires proposés par les familles lors du sondage de juin 2022 et validés** par l'établissement. TROIS prestataires autorisés : Krusti, Pattiz & Association Amal (voir MENUS & CONDITIONS).

NB : les paniers-repas de la maison doivent être marqués au nom, prénom, classe de l'enfant. Aucun autre prestataire ne sera autorisé (distribution impossible). L'établissement décline toute responsabilité concernant les repas livrés, préparés ou commandés directement par les familles (intoxication, ...).

- INFORMATIONS & REGLEMENT : <https://drive.google.com/file/d/1e0BB7-BdQIF9vTnleJDHKjLk2IDoNduF/view?usp=sharing>
- CONSULTER LES CARTES & ET LES CONDITIONS PRIVILÉGIÉES pour notre communauté scolaire : <https://drive.google.com/file/d/1ny1n56DAEi3bJlzJaXUw0zagAf1fDjb0/view?usp=sharing>